

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

N° M21- 046326

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3673

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HARA DJ DRISS

Date de naissance : 03 03 1960

Adresse : 124, lot BOUCHERA, Sidi Naâf, Casablanca

Tél. : 06 61 18 40 31 Total des frais engagés :

Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/05/21

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'ANALYSES RADILOGIQUES Dr. KENMILLOUD M. Roudani M. A. M. Roudani M. A. M.	05/05/2021	B550	760,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdenbi EL KAMAR

Professeur en Neurochirurgie

Chirurgie du Cerveau

et de la Colonne Vertébrale

الدكتور عبد النبي القمر

أستاذ في جراحة

الدماغ والاعصاب

والعمود الفقري

Casablanca, le :

4.5.21

F. Harady Driss

· TG. ch.

· PSA

· Ac. nique

· Glycémie

· Transaminases

مختبر الصقلى للتحاليل الطبية
LABORATOIRE SQUALE ANALYSES MEDICALES
Dr. BEN ALLOUD
240, Bd Brahim Roudani Maârif
Tél: 05 22 25 78 15 / 05 22 25 39 61
Casablanca - Palente: 35805014

Pr. Abdenbi EL KAMAR
Neurochirurgien
Angle Bd. Zerkouni - 1^{er} Etage Appt. N°3 - Casablanca - Tél.: 05 22 26 38 38
Ben Abdellah - Zerktouni
Bd. Med

زاوية شارع الزقطوني - محمد بن عبد الله الطابق الأول الشقة رقم 3 - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 26 38 38
Angle Bd. Zerkouni - Med Ben Abdellah 1^{er} Etage Appt. N°3 - Casablanca - Tél.: 05 22 26 38 38
Gsm : 06 00 04 43 43
المحمول:



SQALLI
Analyses Médicales

Centre d'analyses médicales et d'accompagnement à la santé
Spécialisé dans les analyses de routine et de recherche
Laboratoire d'analyses médicales et d'accompagnement à la santé

مختبر الصقلة للتحاليلات الطبية
Laboratoire SQALLI d'Analyses Médicales
Centre d'analyses médicales et d'accompagnement à la santé



DOSSIER
093000214

FACTURE N° : 210500062

Casablanca le 05-05-2021

Mr Driss HARADJ

Demande N° 2105050027
Date de l'examen : 05-05-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0100	Acide urique	B30	B
0106	Cholestérol total	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0361	PSA	B300	B
	Glycémie à jeun	B30	B

Total des B : 550

TOTAL DOSSIER : 760DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cent soixante dirham s

Code INPE : 093000214
AWB - Agence Rue Nassih Eddine
RIB : 007 780 0003555000000328 25

مختبر الصقلة للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MEDICALES
Dr. BENMILLOUD
240, Bd Brahim Roudani Maârif
Tel: 05 22 25 18 25 / 05 22 25 39 61
Casablanca - Patente: 35811014



093000214

Prélèvements à domicile
 sur rendez-vous

Date du prélèvement : 05-05-2021 à 14:52

Code patient : 2105050027

Né(e) le : 03-03-1960 (61 ans)



Mr HARADJ Driss

Dossier N° : 2105050027

Prescripteur : Dr Abdenbi EL KAMAR

ASPECT DE SERUM

Aspect du sérum : Normal

BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeun

(GLUCOSE GOD – PAP – KONELAB 30 – BIOLABO)

1.06 g/L
 5.88 mmol/L

(0.70–1.10)
 (3.89–6.11)

Critères de diagnostic du diabète sucré (ADA 1997/OMS 1999)

Symptômes cliniques de diabète (polyurie, polydypsie, perte de poids inexpliquée) associés à :

- Glycémie > 2 g/L à tout moment de la journée ou,
- Glycémie à jeun > 1.26 g/L soit 7.00 mmol/L sur les deux dosages consécutifs ou,

Temps	Valeur de référence	Impaired Fasting	Intolérance au glucose	Diabète sucré
A jeun	<1.10 g/L < 6.1 mmol/L	>1.10 g/L > 6.1 mmol/L	>1.10<1.26 g/L >6.1<7 mmol/L	>1.26 g/L > 7 mmol/L

- Glycémie > 2 g/L soit 11.1 mmol/L à la deuxième heure d'une HGPO (75 g glucose)

Acide Urique

(AOX – KoneLab 30 – Thermo Fisher)

Résultat techniquement contrôlée sur le même prélèvement.

84 mg/L
 500 µmol/L

(5–70)
 (30–417)

Cholestérol total

(Dosage Colorimétrique enzymatique – KONELAB 30 – Thermo Fisher)

2.18 g/l
 5.62 mmol/L

(<2.00)
 (<5.15)

Résultat techniquement contrôlée sur le même prélèvement.

Triglycérides

(Méthode enzymatique photométrique – KoneLab 30 – Thermo Fisher)

0.53 g/L
 0.60 mmol/L

(<1.50)
 (<1.71)

Transaminases GPT (ALAT)

(ALT IFCC – KoneLab30 – Thermo Fisher)

28 UI/L

(0–35)

Transaminases GOT (ASAT)

(AST IFCC – KoneLab 30 – Thermo Fisher)

24 UI/L

(0–40)

Validé par : Dr. BENMILLOUD Loubna

Prélèvements à domicile
sur rendez-vous

2105050027 – Mr HARADJ Driss

MARQUEURS TUMORAUX

PSA Total (ultra-sensible)

(ECLIA –Cobas e411–Limite de détection:0.002 ng/mL)

3.225 ng/mL

Valeurs de référence:

- <50 ans: <2.5 ng/mL
- >50 ans: <4.0 ng/mL

Validé par : Dr. BENMILLOUD Loubna

